

Dialogue international en politique forestière



Les pays ont engagé le dialogue international en politique forestière dans un certain nombre d'instances bien avant la CNUED. Dans certains cas, l'examen des questions forestières ne fait pas officiellement partie de l'ordre du jour, et pourtant les décisions résultant des débats ont une incidence directe sur la gestion des forêts et les pratiques sylvicoles dans le monde entier. Ainsi, les Objectifs de développement pour le millénaire et le Plan d'application du Sommet mondial pour le développement durable (SMDD) reconnaissent l'importance critique des forêts pour parvenir à un développement général durable, réduire la pauvreté, améliorer la qualité de l'environnement, mettre un terme à la perte de biodiversité et enrayer la dégradation des terres et des ressources. Ces contributions significatives devraient absolument inciter tous les secteurs à adopter des approches plus intégrées dans leur recherche de solutions durables. Pour élaborer un arrangement international futur concernant les forêts, il serait donc bon de faire appel à des experts d'autres disciplines, afin de mieux comprendre des problèmes d'intérêt planétaire dont s'occupe le secteur depuis un certain temps. Ce chapitre décrit la situation passée et actuelle du dialogue international en politique forestière; résume les résultats de la quatrième session du FNUF; décrit l'avancement des travaux du PCF; et fait le point sur les conventions et accords internationaux liés aux forêts.

UNE PERSPECTIVE HISTORIQUE

Les pays discutent de questions de politique forestière internationale au sein du système des Nations Unies depuis la fin de la seconde guerre mondiale. Depuis son établissement en 1945, la FAO a fait des forêts l'un de ses grands programmes pour résoudre des problèmes qui ont peu à peu glissé de l'approvisionnement en bois dans l'Europe d'après guerre vers des questions plus générales de développement et de conservation. Depuis la fin des années 40, six

Commissions régionales des forêts rassemblent régulièrement les chefs des institutions forestières nationales pour discuter des grandes orientations et des questions techniques. Le Comité des forêts (COFO), principal organe statutaire de la FAO dans ce secteur, s'est réuni pour la première fois en 1972. En outre, les questions forestières sont débattues tous les deux ans à la Conférence de la FAO.

Préoccupé par l'accélération de la déforestation dans les régions tropicales, le Comité FAO de la mise en valeur des forêts dans les tropiques (1967-1991) a attiré l'attention de la communauté internationale sur le problème. En 1983, ce forum intergouvernemental invitait à élaborer un plan pour inverser la tendance. La FAO, la Banque mondiale, le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et l'Institut mondial pour les ressources (WRI) ont répondu en lançant en 1985 le Plan d'action forestier tropical (PAFT) (qui deviendra plus tard le Programme d'action forestier tropical). Vivement controversé, le PAFT fut cependant remplacé par le Plan d'action forestier national (PAFN) (plus tard rebaptisé Programme d'action forestier national), qui est lui-même l'ancêtre des programmes forestiers nationaux des années 90.

Les autres événements marquants du dialogue mondial sur les politiques forestières ont été l'adoption de l'Accord international sur les bois tropicaux (ITTA) en 1983 et l'établissement de l'Organisation internationale des bois tropicaux (OIBT) en 1986, en vue de promouvoir le commerce international des bois tropicaux, la gestion durable des forêts tropicales et le développement des industries forestières. De nombreuses initiatives régionales visant à protéger les forêts et à promouvoir leur gestion durable ont également vu le jour, notamment le Traité amazonien de coopération et la Conférence ministérielle sur la protection des forêts en Europe (CMPFE), établis respectivement en 1978 et en 1990.

De la CNUED à l'IPF/IFF/FNUF

La Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement (CNUED), tenue à Rio de Janeiro (Brésil) en 1992, a marqué un tournant dans le dialogue international sur les politiques forestières lorsque les pays ont affirmé leur engagement envers la gestion durable des forêts, en adoptant la Déclaration de principes, non juridiquement contraignante mais faisant autorité, pour un consensus mondial sur la gestion, la conservation et l'exploitation écologiquement viable de tous les types de forêts (les «Principes forestiers»). Cet accord fournissait, pour la première fois, une base d'action commune aux niveaux national, régional et international. Il représentait également un compromis important à une époque où les pays ne parvenaient pas à un consensus sur l'opportunité d'entamer des négociations en vue d'une convention mondiale sur les forêts.

Pour donner suite aux conclusions de la CNUED concernant les forêts, le Conseil économique et social (ECOSOC) a établi le Groupe intergouvernemental spécial sur les forêts (IPF) (1995-1997), auquel a succédé le Forum intergouvernemental sur les forêts (IFF) (1997-2000). Ces deux organes avaient pour mandat de promouvoir et faciliter l'application des Principes forestiers; d'examiner les progrès réalisés sur la voie de la gestion durable des forêts; et de rechercher un consensus sur de futurs arrangements internationaux. Le dialogue a débouché sur près de 300 propositions d'action. Toutefois, en plus de la question du caractère juridiquement contraignant de l'instrument, il restait à résoudre des problèmes délicats liés au financement, au transfert de technologies et au commerce. L'importance de ces questions et le désir de maintenir les forêts au centre des préoccupations internationales ont conduit à l'établissement du Forum des Nations Unies sur les forêts (FNUF) en 2000, pour une période initiale de cinq ans.

Le FNUF ne fournit pas seulement une tribune pour l'échange des données d'expérience et des enseignements tirés de la mise en œuvre de la gestion durable des forêts, notamment des Propositions d'action de l'IPF/IFF; il a aussi accueilli un débat ministériel et organisé des dialogues multi-parties prenantes. Plusieurs initiatives dictées par les pays ont permis d'approfondir l'examen de certaines questions clés, de sorte qu'il a été possible d'en débattre en connaissance de cause aux sessions officielles. À ce jour, il semble que le dialogue soit efficace et significatif au niveau régional, et qu'il ait été utile pour renforcer

Année internationale de l'eau douce

L'Assemblée générale des Nations Unies a proclamé l'année 2003 Année internationale de l'eau douce, afin de sensibiliser à la nécessité d'utiliser et de gérer cette ressource de manière durable. Elle a invité les gouvernements, les organisations nationales et internationales, les ONG et le secteur privé à faire des contributions volontaires et à appuyer par d'autres moyens l'initiative et les messages qu'elle véhicule. Cette proclamation a permis d'accélérer la mise en œuvre des principes de la gestion intégrée des ressources en eau et d'être à l'avant-garde de nouvelles initiatives aux niveaux international, régional et national.

Tout au long de l'année, la FAO a mis en évidence les liens critiques entre les montagnes, les forêts et l'eau douce. L'Organisation continue d'aider activement les pays du monde entier à résoudre les problèmes liés à cette ressource, par exemple en élaborant des directives et des approches. En tant qu'institution chargée de piloter les activités de la première Journée internationale de la montagne, célébrée le 11 décembre 2003, la FAO a choisi comme thème de cette journée «Les montagnes, source d'eau douce».

L'engagement politique entre des pays qui sont dans des situations comparables, notamment entre les pays qui sont membres des processus relatifs aux critères et indicateurs ou des commissions régionales des forêts.

Les politiques forestières sont aussi à l'ordre du jour dans les délibérations de multiples autres instances internationales découlant de la CNUED, les principales étant la Convention sur la diversité biologique (CDB), la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) et la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification (UNCCD). Des efforts sont en cours pour renforcer la coopération sur les questions forestières entre ces entités, et avec d'autres processus et organisations, en particulier par l'entremise du Partenariat de collaboration sur les forêts (PCF).

FORUM DES NATIONS UNIES SUR LES FORÊTS

Le FNUF a tenu sa quatrième session en mai 2004 à Genève (Suisse). Les gouvernements ont discuté des aspects sociaux et culturels des forêts; des connaissances traditionnelles et scientifiques liées aux forêts; et des progrès accomplis en matière de gestion durable des forêts grâce, entre autres, à la mise en œuvre des Propositions d'action de l'IPF/IFF et des critères et indicateurs. Les délégués ont aussi abordé la question du renforcement de la coopération entre les organisations internationales et ont complimenté le PCF pour ses travaux dans ce domaine. En outre, les gouvernements ont défini les procédures de l'examen de l'arrangement international sur les forêts, dont font partie le FNUF et le PCF, prévu en 2005. Des experts se sont aussi réunis pour discuter du rôle des forêts dans le développement rural et la lutte contre pauvreté en Afrique et dans les PEID, ainsi que dans la réalisation des Objectifs de développement des Nations Unies pour le Millénaire.

Parmi les résultats du FNUF-4, citons la reconnaissance de sept éléments thématiques de la gestion durable des forêts (voir encadré p. 3) et la nécessité de renforcer les liens entre les forêts et les objectifs de développement convenus au niveau international. Les pays membres n'ont cependant pas été en mesure de parvenir à un consensus sur une résolution ayant trait aux connaissances traditionnelles sur les forêts, en raison notamment de divergences sur les droits des populations autochtones. Ils n'ont pas non plus

réussi à faire passer une résolution sur le renforcement de la coopération, car ils considéraient que le FNUF avait donné suffisamment d'orientations sur ce point durant les sessions antérieures. Malgré cette dernière décision, les délégués ont souligné l'importance de maintenir la coopération entre le FNUF et les conventions de la CNUED sur la diversité biologique, le changement climatique et la désertification. Le FNUF-4 a également eu pour effet d'accroître la participation des grands groupes à un dialogue multi-parties prenantes interactif sur les droits de propriété intellectuelle, la clarification des régimes fonciers et le partage équitable des avantages découlant de la gestion et de l'utilisation durables des forêts.

Plusieurs activités intersessions, dictées par les pays et organisées en coopération avec des organisations, ont aidé les experts forestiers à préparer la session sur les tropiques, qui comprenait des questions comme le transfert de technologies écologiquement rationnelles; le suivi, l'évaluation et l'établissement des rapports; la décentralisation dans le secteur forestier; et la restauration des paysages forestiers.

Depuis la CNUED, le dialogue IPF/IFF/FNUF/ a fait prendre davantage conscience de l'importance des forêts pour la santé de la planète et de ses habitants. Les sessions annuelles du FNUF ont fourni une tribune pour un dialogue continu sur l'élaboration de politiques et sur les moyens de parvenir à la gestion durable de tous les types de forêts, en centrant l'attention sur l'appui financier et technique et sur l'avancement du suivi.

Le Groupe d'experts *ad hoc* du FNUF se réunit à New York

Du 7 au 10 septembre 2004, 68 experts se sont réunis à titre personnel à New York pour formuler des avis à donner au FNUF lorsqu'il examinera le futur arrangement international sur les forêts à sa cinquième session, en mai 2005.

Les participants sont généralement convenus que l'arrangement international sur les forêts devait être renforcé et ils ont proposé différentes solutions à cette fin – allant de la transformation du FNUF en un forum de plus haut niveau, qui se réunirait moins souvent, jusqu'à l'élaboration d'une convention-cadre avec des protocoles régionaux ou thématiques. Malgré l'absence

de consensus sur les modalités futures, les experts ont affirmé clairement que le maintien du statu quo n'était pas possible. Ils ont complimenté le PCF pour les résultats obtenus, notamment l'amélioration de la coopération sur les questions forestières et l'appui décisif fourni aux pays pour la mise en œuvre de la gestion durable des forêts.

Sur la base d'un examen de l'efficacité de l'arrangement international sur les forêts, les délégués définiront au FNUF-5 la démarche la plus appropriée pour continuer à élaborer des solutions, susciter un engagement politique soutenu envers la gestion durable des forêts et renforcer la coopération et les partenariats. La participation de tous les pays et les avis d'experts forestiers sont critiques pour la cohérence de la décision concernant le futur arrangement international et la poursuite du dialogue en son sein.

La cinquième session du FNUF, qui comprend un débat ministériel et un dialogue multi-parties prenantes, aura lieu du 16 au 27 mai 2005 à New York (États-Unis). Des discussions de haut niveau entre les ministres et les membres du PCF sont également prévues. La session fera des recommandations à l'Assemblée générale des Nations Unies sur de futurs arrangements institutionnels sur les forêts, et abordera la question du renforcement de la coopération et des liens avec des objectifs de développement convenus au niveau international, en particulier les Objectifs de développement pour le Millénaire.

PARTENARIAT DE COLLABORATION SUR LES FORÊTS

Avec ses 14 membres (voir encadré p. 61), le PCF continue de renforcer la coopération et la coordination sur les questions forestières, afin d'aider les pays à mettre en œuvre la gestion durable des forêts et pour soutenir le FNUF. Le PCF, qui est présidé par la FAO et soutenu par le Secrétariat du FNUF, fournit des compétences et des informations à travers un système de centres de liaison qui permet de répartir les responsabilités et s'appuie sur les avantages comparatifs de chaque membre.

En collaboration avec une vaste gamme de partenaires, le PCF contribue à catalyser des interventions forestières aux niveaux national, régional et international, notamment pour mobiliser des ressources financières, et il aide à renforcer l'engagement politique. Les membres contribuent aux sessions du FNUF et à des initiatives dictées par les pays, en aidant à préparer des documents et en offrant des avis techniques sur des questions relevant de leurs mandats respectifs. Beaucoup ont aussi détaché du personnel auprès du secrétariat du FNUF.

En plus du FNUF, d'autres processus et organes internationaux – dont la Commission des Nations Unies sur le développement durable, la CDB, la CCNUCC et l'UNCCD – prennent acte des résultats du PCF et

du succès des efforts qu'il déploie pour rassembler des organisations clés.

Depuis son établissement en 2001, le PCF a entrepris un certain nombre d'initiatives conjointes, notamment la base de données en ligne sur les sources de financement de la gestion durable des forêts, la rationalisation des rapports et l'harmonisation des définitions sur les forêts. Après l'adhésion de l'Union internationale des instituts de recherches forestières (IUFRO), le PCF a également été associé au Service mondial d'information sur les forêts (GFIS), une passerelle Internet vers des informations forestières provenant du monde entier, à partir de laquelle les utilisateurs peuvent trouver des cartes, des séries de données, des articles, des livres et d'autres matériaux.

Recueil d'informations du PCF

Le Recueil du PCF sur le financement de la gestion durable des forêts est une base de données consultable en ligne, qui permet d'accéder à des informations sur les financements extérieurs et intérieurs. On y trouve des informations sur environ 400 sources potentielles de financement d'activités forestières, ainsi que des indications sur les procédures à suivre pour élaborer des propositions de projets. Le PCF collabore avec le Mécanisme pour les programmes forestiers nationaux et les membres du Réseau du PCF (voir p. 61) pour améliorer et diffuser le recueil d'informations (disponible sur www.fao.org/forestry/CPF-sourcebook).

Rationalisation des rapports sur les forêts

Dans le cadre de ses efforts visant à simplifier l'établissement des rapports relatifs aux forêts, le PCF a établi un portail Internet donnant directement accès aux informations que soumettent les pays aux principaux processus et organisations internationaux liés aux forêts. La FAO, l'OIBT, le PNUE et les secrétariats du FNUF, de la CDB, de l'UNCCD et de la CCNUCC s'appuient sur cette initiative afin d'élaborer un cadre pour l'établissement des rapports forestiers, en vue d'améliorer l'accès aux informations, de les coordonner et d'alléger le travail des pays qui préparent les rapports. Les recherches seront structurées suivant les sept éléments thématiques communs de la gestion durable des forêts (voir encadré p. 3). La cohérence des termes utilisés étant un élément clé de tout processus d'établissement de rapports, les membres du PCF et d'autres partenaires s'efforcent aussi d'harmoniser les définitions (voir www.fao.org/forestry/CPF-MAR).



Réseau du PCF

Par le biais d'un réseau informel et ouvert, le PCF interagit avec des particuliers et des groupes qui contribuent largement à la gestion durable des forêts. Ainsi, le réseau renforce la communication et l'échange d'informations et intensifie la collaboration entre les organisations et les processus relatifs aux forêts, par exemple en établissant des liens avec les centres de liaison des principaux groupes intervenant dans les délibérations du FNUF. Les membres du réseau sont régulièrement informés par courrier électronique des activités du FNUF et du PCF, et des réunions sont organisées à l'occasion de rencontres forestières internationales.

LES FRUITS DU DIALOGUE SUR LES POLITIQUES

Depuis 15 ans, les politiques forestières ont subi de nombreuses améliorations, qui cependant ne peuvent pas toutes être attribuées au dialogue international sur les forêts. Ces changements positifs sont les suivants:

- prise de conscience accrue de la contribution des forêts au développement durable;
- renforcement de la coopération internationale et création d'un consensus sur des questions complexes;
- participation accrue de la société civile à la prise de décisions;
- reconnaissance de l'importance des forêts comme pourvoyeuses de moyens d'existence durables, facteurs de sécurité alimentaire et atout dans la lutte contre la pauvreté, notamment de leur rôle dans la réalisation des Objectifs de développement pour le Millénaire;
- révision des politiques forestières des donateurs multinationaux et bilatéraux et des institutions de financement;
- nouveaux mécanismes de financement visant à capter la valeur de certaines fonctions environnementales des forêts, telles que le piégeage du carbone;
- élaboration et mise en œuvre de programmes forestiers nationaux et de critères et indicateurs de la gestion durable des forêts du monde;
- nouvelles initiatives pour améliorer la gouvernance et la mise en application du droit forestier;
- établissement de partenariats novateurs à tous les niveaux.

Les programmes forestiers nationaux ont été largement adoptés comme cadre pour l'élaboration et la mise en œuvre participatives des politiques forestières. Dans de nombreux pays, ces programmes s'avèrent efficaces pour traduire en actions les engagements internationaux concernant les forêts (voir encadré p. 47). L'utilisation de critères et d'indicateurs pour suivre l'avancement de la mise en œuvre de la gestion durable des forêts aide à améliorer les politiques, les pratiques, l'information et la participation des parties prenantes; renforce la collaboration entre les pays, en particulier dans les processus régionaux; et facilite une amélioration continue de l'ERF (voir p. 1). Toutefois, le degré d'avancement de la mise en œuvre des deux mécanismes varie considérablement selon les pays, ce qui indique qu'un renforcement des capacités est nécessaire.

L'un des résultats les plus marquants du processus IPF/IFF/FNUF est sans conteste le PCF. Il est de plus en plus fréquent que ses 14 membres entreprennent des projets communs, cofinancent des réunions et des ateliers, soutiennent des initiatives dictées par les pays et partagent des informations –, le tout en vue d'aider les pays à parvenir à une gestion durable des forêts.

Les défis persistants

Si les propositions d'action de l'IPF/IFF reflètent un consensus significatif des gouvernements, il reste extrêmement difficile de les comprendre et de les mettre en œuvre. Les solutions pour améliorer le financement et le transfert de technologies restent évasives, et certains pays et parties prenantes déplorent le manque de progrès réalisés. Des débats au sein des commissions régionales FAO des forêts, en 2002 et 2004, ont confirmé que les efforts déployés pour appliquer les propositions se renforçaient, essentiellement dans le cadre des programmes forestiers nationaux, mais ont signalé que les institutions de mise en œuvre et de nombreux pays en développement croulaient sous un nombre croissant d'appels de la communauté internationale, les pressant d'agir. Les autres problèmes sont la faible participation des parties prenantes; le manque de communication entre ceux qui assistent aux réunions et ceux qui sont censés mettre en œuvre les propositions; l'absence de matériel dans les langues nationales; et le coût élevé des réunions internationales au détriment, diraient certains, de la fourniture d'un appui plus direct aux

Membres du Partenariat de collaboration sur les forêts



- Centre pour la recherche forestière internationale (CIFOR)
- Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO)
- Organisation internationale des bois tropicaux (OIBT)
- Union internationale des instituts de recherches forestières (IUFRO)
- Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique (CDB)
- Secrétariat du Fonds pour l'environnement mondial (FEM)
- Secrétariat de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification (UNCCD)
- Secrétariat du Forum des Nations Unies sur les forêts (FNUF)
- Secrétariat de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC)
- Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD)
- Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE)
- Centre mondial d'agroforesterie (CIRAF)
- Banque mondiale
- Union mondiale pour la nature (UICN)

pays en développement ou en phase de transition économique.

Beaucoup de pays sont également préoccupés par le nombre de rapports inutiles (dans la mesure où ils font souvent double emploi) qu'il leur est demandé de soumettre aux processus internationaux, d'autant qu'ils sont nombreux à avoir des difficultés à réunir des informations, même de base, au niveau national. Pour remédier à ce problème, les membres du PCF s'efforcent de rationaliser l'établissement des rapports liés aux forêts, mais il faudra du temps et des ressources pour trouver des solutions réalistes. En attendant, les forums intergouvernementaux ne semblent pas vouloir réduire le nombre ou la longueur des rapports qu'ils demandent aux pays. Au contraire, de nombreux processus cherchent à

obtenir des informations détaillées, une fois par an, en se fondant sur des questionnaires et des directives complexes et répétitifs.

Compte tenu des nombreuses demandes concurrentes et de la rareté des fonds disponibles, le secteur forestier est mal placé, vu sa contribution relativement modeste à l'emploi et au revenu national dans la majorité des pays. Alors que le dialogue international a accru la prise de conscience de l'importance des forêts et des multiples avantages qu'elles fournissent, dans la plupart des pays les décideurs n'ont pas pris suffisamment de mesures à l'intérieur de leurs frontières, ce qui entrave considérablement la mise en œuvre de la gestion durable des forêts. En outre, il arrive souvent que d'autres secteurs ignorent les avantages que présente l'intégration des forêts dans les politiques

et les plans qu'ils formulent, et ne considèrent pas la foresterie comme un élément de la gestion interdisciplinaire des ressources naturelles.

Certains pays s'inquiètent de la persistance de la fragmentation et du chevauchement inutile des activités des organisations et des processus, malgré les progrès que fait le PCF pour renforcer la coordination et la collaboration. Des processus comme la CDB et le FNUF devraient traiter l'ensemble des questions forestières, mais ils se laissent souvent guider par un ou deux grands problèmes, laissant dans l'ombre

les multiples avantages, les enjeux, les dimensions intersectorielles ou le renforcement des capacités. Les progrès sont parfois entravés par des messages incohérents et des litiges à propos de l'organisme responsable de questions particulières.

Le dialogue futur

Au fil des décennies, le dialogue international sur les politiques forestières a contribué à engendrer de nombreux changements positifs. Cependant, il est devenu de plus en plus souvent fragmenté, et certains

Le XII^e Congrès forestier mondial

En coparrainage avec la FAO, le Gouvernement canadien a accueilli et organisé le XII^e Congrès forestier mondial, à Québec, du 21 au 28 septembre 2003. Comme ses prédécesseurs, ce Congrès a fourni aux gouvernements, aux universités, à la société civile, au secteur privé et aux ONG s'intéressant aux forêts une tribune pour échanger des vues et des expériences et formuler des recommandations visant à résoudre les principaux problèmes forestiers à l'échelon national, régional et mondial. Quelque 4 000 participants venus d'environ 140 pays étaient présents à titre personnel.

Diverses questions sur le thème «La forêt, source de vie» ont été examinées dans les trois domaines du programme:

- des forêts pour les êtres humains – raisons pour lesquelles les gens ont besoin des forêts, manière dont ils perçoivent, évaluent et utilisent la ressource, capacités requises pour répondre à la demande, et rôles et responsabilités des parties concernées;
- des forêts pour la planète – situation actuelle, tendances et perspectives futures, et capacité des forêts à fournir des biens et des services et à remplir des fonctions essentielles;
- des êtres humains et des forêts en harmonie – modèles de gestion des forêts tenant compte de certains aspects, comme la capacité institutionnelle de conduire des recherches, d'élaborer des technologies et de renforcer les services d'éducation.

Les participants ont rédigé un Énoncé final décrivant



une vision, des stratégies et les mesures à prendre pour garantir la gestion durable des forêts dans le monde entier. Conscient du fait que toutes les sociétés dépendent des forêts et des arbres, et persuadé qu'il est possible de concilier les besoins de la planète et de ses habitants pour parvenir à un développement durable, le Congrès a souligné qu'il était important d'établir des liens avec d'autres secteurs et lancé un appel pour que l'engagement soit maintenu tout au long du processus. Les participants envisageaient un avenir avec:

- une justice sociale;
- des avantages économiques;
- des forêts saines;
- une utilisation responsable de la ressource;
- une gouvernance participative, transparente et responsable;
- un dialogue traduit en actions;
- des progrès sur le plan de la recherche, de l'éducation et du renforcement des capacités.

Pour que cette vision puisse se concrétiser, le

processus n'ont pas répondu aux attentes des pays qui les ont mis en place et qui y prennent part. Le mandat quinquennal du FNUF touchant à sa fin, les membres vont devoir définir en mai 2005 le futur arrangement international sur les forêts, en tenant compte des progrès accomplis, notamment au sein d'autres organes internationaux s'occupant des forêts.

Malgré les progrès, le déboisement et la dégradation des forêts se poursuivent, et les activités forestières illicites demeurent un problème. Il ne suffit pas que les techniciens forestiers et les responsables des

politiques du secteur prennent contact avec d'autres secteurs pour les informer des avantages qu'il y a à adopter une approche intégrée pour traiter les problèmes. Les autres secteurs doivent être réceptifs et capables de s'adapter au changement. C'est pourquoi tout dialogue international futur sur les forêts devrait dépasser le cadre de la foresterie traditionnelle et établir une plus large base d'experts à consulter, notamment dans le domaine de l'agriculture, du développement des infrastructures et dans les secteurs de l'énergie, des activités d'extraction et du transport.

Congrès a identifié plusieurs préalables, notamment un engagement politique soutenu; un financement approprié; des liens étroits avec les partenaires et les autres secteurs; une coopération internationale efficace; des politiques fondées sur les meilleures connaissances et techniques disponibles; une reconnaissance des cultures, des connaissances et des bonnes pratiques des peuples autochtones et des communautés locales; et un aménagement des forêts et des arbres en interrelation avec les zones peuplées, les systèmes agroforestiers et les autres ressources naturelles. En outre, les participants sont convenus de promouvoir des stratégies et

des actions spécifiques, afin que les forêts contribuent dans une large mesure à la réalisation des Objectifs de développement pour le Millénaire et d'autres objectifs convenus au niveau international.

Lors de l'adoption de l'Énoncé final, le Congrès a invité les pays à poursuivre ses objectifs et à les promouvoir dans d'autres secteurs. Il a également demandé à la FAO de faire connaître l'Énoncé dans d'autres forums appropriés et de rendre compte au XIII^e Congrès forestier mondial des progrès réalisés.



XII WFC2B6E1850C.AUARD

Le XII^e Congrès forestier mondial a permis aux autorités nationales, aux universités, à la société civile, au secteur privé et aux ONG de mettre en commun leurs avis et leurs expériences

Les pays devraient maintenant déterminer pourquoi, 13 ans après la CNUED, des tendances préoccupantes perdurent dans le secteur forestier, malgré les nombreux engagements qui ont été pris à un haut niveau. Les gouvernements et les parties prenantes doivent à présent se demander quelle est la meilleure approche pour soutenir les efforts de mise en œuvre et apporter des solutions durables. Au FNUF-5, les pays devront soit assigner un nouveau mandat au processus et redéfinir son fonctionnement, soit décider que le dialogue IPF/IFF/FNUF a déjà produit tous ses fruits et que le moment est venu de le remplacer par d'autres instances, instruments et processus.

MÉCANISME POUR LES PROGRAMMES FORESTIERS NATIONAUX – UN PARTENARIAT QUI SE DÉVELOPPE

Comme l'indique la *Situation des forêts du monde 2003*, le Mécanisme pour les programmes forestiers nationaux est un partenariat entre des pays en développement, des donateurs, la FAO et d'autres organisations internationales, qui vise à promouvoir la participation des parties prenantes aux processus des programmes forestiers nationaux, grâce au partage d'informations et au renforcement des capacités. Accueilli par la FAO, le Mécanisme opère dans le cadre d'un fonds fiduciaire multidonateurs, sous l'autorité d'un comité directeur. Opérationnel depuis 2002, il fournit un appui direct aux pays et des services d'information dans le monde entier. En avril 2004, sept partenaires lui avaient annoncé des contributions allant jusqu'à 15 millions de dollars EU sur cinq ans, et il était actif dans 36 pays: 20 en Afrique, huit dans la région Asie et Pacifique, et huit dans la région Amérique latine et Caraïbes. Le Mécanisme soutient aussi deux entités sous-régionales en Amérique centrale.

Outre le fait qu'il finance des ateliers, des activités de formation, des analyses des politiques et des études, le Mécanisme soutient la collecte et la gestion des informations. Il aide aussi à établir des communautés de spécialistes, dans lesquelles des experts de diverses institutions s'attaquent à des problèmes complexes, comme la participation des parties prenantes, les mécanismes de financement de la gestion durable des forêts et la rémunération des services de protection de l'environnement. On trouvera de plus amples informations concernant les communautés de spécialistes sur www.fao.org/forestry/site/14690/en.

Deux ans à peine après sa création, le Mécanisme

avait déjà reçu des demandes d'adhésion de plus de 60 pays et de cinq organisations sous-régionales. En outre, il répond à une demande sans cesse croissante de services liés aux programmes forestiers nationaux, notamment:

- élaboration et mise en œuvre de stratégies forestières régionales ou sous-régionales (Amérique centrale);
- élaboration ou mise à jour de politiques et de programmes forestiers nationaux (Géorgie, Lesotho, Niger, Nigéria, Thaïlande, Tunisie);
- intégration d'engagements internationaux et de propositions d'actions de l'IPF/IFF dans la formulation des politiques nationales (Lesotho, Maroc);
- intégration des programmes forestiers nationaux dans des stratégies nationales plus générales (réduction de la pauvreté au Mozambique, au Nigéria, en Ouganda et au Rwanda; lutte contre la désertification en Mongolie) et coordination intersectorielle pour la mise en œuvre des programmes forestiers nationaux (Équateur, Honduras, République-Unie de Tanzanie);
- élaboration de programmes forestiers sous-nationaux (Chine, Sénégal) et stratégies sous-sectorielles (Afrique du Sud);
- élaboration et adoption d'une nouvelle législation forestière et diffusion de lois et de réglementations forestières (Congo, Mali, Nigéria);
- élaboration de politiques fiscales (Sénégal), systèmes de concessions (Mozambique), mécanisme de financement des activités forestières (rémunération des fonctions environnementales en Amérique centrale) et création de conditions propices à l'investissement privé dans le secteur forestier (Kenya, Malawi, Mozambique, République-Unie de Tanzanie);
- décentralisation dans le secteur forestier (Équateur, Indonésie, Mali, Maroc, Mongolie, Ouganda, Rwanda) et responsabilisation des administrations locales en matière de gestion des forêts (Chili);
- sensibilisation des parties prenantes au processus des programmes forestiers nationaux (Mongolie, Namibie, Rwanda) et mise en place de mécanismes de consultation (Afrique du Sud, Colombie, Ghana, Mali, Paraguay, Tunisie);
- foresterie participative (Amérique centrale) et gestion communautaire des forêts (Kenya, Philippines, République démocratique du Congo);

Le Partenariat de la montagne

Le Partenariat international pour le développement durable des régions de montagne (Partenariat de la montagne) a pour vocation d'améliorer les conditions de vie des populations de montagne et de protéger les environnements de montagne du monde entier. Lancé lors du SMDD, qui s'est tenu à Johannesburg (Afrique du Sud) en 2002, le partenariat exploite les connaissances, les compétences techniques et les ressources considérables de ses membres, afin de promouvoir un changement positif dans les zones de montagne. Au milieu de l'année 2004, 39 pays, 15 organisations intergouvernementales et 44 groupes de la société civile et du secteur privé avaient adhéré au Partenariat. La FAO héberge le secrétariat provisoire, avec un appui financier des Gouvernements italien et suisse, et avec l'assistance du PNUE.

S'inspirant du succès remporté par l'Année internationale de la montagne – 2002, dans le domaine de la

mise en œuvre du chapitre 13 d'Action 21 et du suivi des aspects pertinents du Plan d'application du SMDD, le Partenariat de la montagne facilite l'action sur le terrain et travaille à des politiques, programmes et projets. Conformément aux problèmes prioritaires, les membres ont identifié des initiatives ayant trait à divers thèmes, tels que politique et législation, moyens d'existence durables, aménagement des bassins versants, recherche, parité hommes-femmes, éducation, agriculture durable et développement rural en montagne. Actuellement, le Partenariat intervient en Afrique de l'Est, dans les Andes, en Asie centrale et dans l'Hindu Kush-Himalaya. En outre, des efforts sont faits pour faciliter les liaisons aux niveaux local, national, régional et mondial.

FAO/PARTENARIAT DE LA MONTAGNE/A. MIIHICH



Le Partenariat de la montagne encourage les initiatives visant à garantir des moyens d'existence et une agriculture durables ainsi que le développement rural en montagne – par exemple, dans les Andes

- élaboration et application de critères et d'indicateurs pour suivre la mise en œuvre des programmes forestiers nationaux (Maroc);
- élaboration de systèmes d'information et de suivi sur les forêts et mise en place d'initiatives basées sur le Web (Chine, Cuba, Honduras, Mali, Mongolie, Namibie, Paraguay, République-Unie de Tanzanie).

LE POINT SUR LES CONVENTIONS ET ACCORDS INTERNATIONAUX RELATIFS AUX FORÊTS

Convention sur la diversité biologique

Plus de 2 300 participants ont assisté à la septième Conférence des Parties (COP-7) à la CDB, tenue du 9 au 20 février 2004 à Kuala-Lumpur (Malaisie). Les questions prioritaires comprenaient la diversité bio-

Fonds pour l'environnement mondial – Programme d'opérations pour une gestion durable des sols

Le FEM a été créé en 1991 pour aider les pays en développement et les pays en phase de transition économique à financer des initiatives supplémentaires pour protéger l'environnement de la planète. En octobre 2002, l'Assemblée du FEM a ajouté la dégradation des sols, principalement par la désertification et la déforestation, à ses autres domaines d'intervention (diversité biologique, eaux internationales, changement climatique, appauvrissement de la couche d'ozone et polluants organiques persistants). Depuis sa création comme programme pilote, le FEM est devenu la plus grande source de financement axée sur la protection de l'environnement mondial.

Le Programme d'opérations pour une gestion durable des terres (PO # 15) fournit un cadre pour la définition d'activités ouvrant droit au financement du FEM, propres à s'attaquer aux causes profondes de la dégradation des sols et à minimiser leurs effets préjudiciables

sur les écosystèmes, les moyens d'existence et les conditions de vie des populations. Dans le contexte du développement durable, les pays sont censés combattre la dégradation des sols à l'aide d'approches participatives, intégrées et intersectorielles. Le PO # 15 vise à :

- renforcer les ressources institutionnelles et humaines pour améliorer la planification et l'exécution des projets axés sur la gestion durable des terres;
- améliorer le cadre d'intervention, l'environnement réglementaire et le régime d'incitations pour faciliter la diffusion de modes de gestion durable des terres dans tous les secteurs;
- accroître la productivité économique des terres grâce à une gestion durable;
- préserver ou rétablir la structure et l'intégrité fonctionnelle des écosystèmes.

logique des écosystèmes de montagne, le rôle des zones protégées dans la conservation de la diversité biologique, le transfert de technologies et la coopération, et les progrès des activités visant à réaliser une réduction significative de la perte de diversité biologique d'ici à 2010.

En ce qui concerne les questions liées aux forêts, les délégués ont examiné la mise en œuvre du programme de travail élargi sur la diversité biologique forestière et ont demandé que le Secrétaire exécutif propose des objectifs et élabore des indicateurs, en tenant compte des critères et indicateurs de la gestion durable des forêts mis au point par des processus internationaux et régionaux. Le Secrétaire exécutif a également été invité à continuer à collaborer avec d'autres membres du PCF pour harmoniser et rationaliser l'établissement des rapports relatifs aux forêts. La Décision VII/11 a noté que la gestion durable des forêts, telle qu'elle a été définie dans les Principes forestiers, pouvait être considérée comme un moyen d'appliquer l'approche par écosystème aux forêts, et que les outils élaborés dans le contexte de la gestion durable des forêts pourraient être utilisés pour aider à

mettre en œuvre l'approche écosystémique, ces outils étant notamment les critères et indicateurs, les programmes forestiers nationaux, les forêts modèles, et les systèmes de certification (voir p. 20).

S'appuyant sur les résultats de l'Année internationale de la montagne – 2002, la COP-7 a adopté un programme de travail sur la diversité biologique des montagnes, qui se réfère à plusieurs égards à la biodiversité forestière. Après un débat très animé, la COP-7 a également arrêté un programme de travail sur les aires protégées, dont l'un des objectifs est la création, d'ici à 2010 pour les zones terrestres et d'ici à 2012 pour les zones marines, de systèmes nationaux et régionaux d'aires protégées écologiquement représentatifs. Les deux décisions invitent les Parties à adapter la mise en œuvre aux besoins nationaux et subnationaux et à définir les priorités en fonction de leurs besoins spécifiques.

Durant le débat de haut niveau, les ministres ont réaffirmé leur engagement envers les trois objectifs de la convention, à savoir la conservation de la diversité biologique, l'utilisation durable de ses composantes et le partage équitable des avantages dérivant de

l'utilisation des ressources génétiques. Ils ont également confirmé leur promesse d'œuvrer pour obtenir une réduction significative de la perte de diversité biologique d'ici à 2010.

Convention sur la lutte contre la désertification

L'UNCCD a été adoptée dans le cadre du suivi de la CNUED pour faire face aux effets négatifs possibles de la sécheresse et de la désertification sur les moyens d'existence de 1 milliard d'individus dans plus de 110 pays. L'accord est entré en vigueur en 1996.

La COP-6 à l'UNCCD a eu lieu à La Havane (Cuba), du 25 août au 5 septembre 2003. Elle a été suivie par plus de 2 000 délégués, dont quelque 150 ONG et 40 organisations internationales de 173 pays. Entre autres décisions, la COP-6 a accepté le Fonds pour l'environnement mondial (FEM), comme mécanisme financier de la Convention. Ce fait nouveau devrait avoir un effet positif sur la mise en œuvre, mais il reste beaucoup à faire dans des domaines comme la coopération entre pays en développement, et entre pays développés et pays en développement.

Les délégués ont insisté sur l'importance de la Convention comme instrument d'éradication de la pauvreté et invité les partenaires de développement à l'utiliser dans leurs stratégies visant à atteindre les Objectifs de développement pour le Millénaire. La COP-6 a aussi approuvé les recommandations du Comité des sciences et des technologies de l'UNCCD, qui encourageait les institutions et les ONG à élaborer des données de référence et des indicateurs et à les essayer; invitait les Parties à réaliser des études pilotes sur les systèmes d'alerte rapide; et proposait de réaliser des études de cas sur les connaissances traditionnelles des communautés locales et autochtones.

Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques

En décembre 2003, la COP-9 à la CCNUCC, tenue à Milan (Italie), a décidé que seules les activités de boisement et de reboisement pouvaient être incluses dans des projets de piégeage du carbone relevant du MDP. Elle a également donné une définition des projets de boisement et de reboisement de faible ampleur au profit de communautés et d'individus ayant peu de revenus. Ces projets se traduisent par une absorption nette inférieure à 8 000 tonnes de CO₂ par an et bénéficient de procédures simplifiées et d'une réduction des coûts fixes. Contrairement aux projets

du secteur énergétique, les projets forestiers peuvent durer jusqu'à 60 ans. Les crédits de carbone doivent être renouvelés tous les cinq ans ou remboursés lorsque les forêts émettent à nouveau du carbone dans l'atmosphère.

La COP-9 a également approuvé le Guide 2003 des bonnes pratiques dans le secteur de l'utilisation des terres, du changement d'affectation des terres et de la foresterie (GIEC, 2004) pour l'évaluation et la notification des variations des stocks de carbone et des flux de gaz à effet de serre dans les forêts, dans le contexte de la CCNUCC (voir p. 4).

Faute d'être parvenus à un consensus sur de nombreuses questions forestières à Milan, les délégués ont repris les discussions à la COP-10 à la CCNUCC en décembre 2004, à Buenos Aires (Argentine). Parmi les questions qu'ils ont examinées, figuraient les projets de boisement et de reboisement de faible ampleur et l'utilisation du Guide des bonnes pratiques pour la notification d'informations supplémentaires au titre du Protocole de Kyoto. La COP-10 a également abordé des questions comme le carbone stocké dans le bois récolté; les définitions et les modalités de la prise en compte de la dégradation des forêts; et les méthodes qui permettent de faire la distinction entre les variations des stocks de carbone forestier résultant directement de l'activité humaine et les effets indirects naturels.

Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction

Le commerce international des espèces sauvages concerne plus de 350 millions d'espèces végétales et animales; il est estimé à plusieurs milliards de dollars EU par an. La Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES) a été adoptée en 1973 pour lutter contre le commerce non viable des espèces animales et végétales sauvages, dont plus de 33 000 sont inscrites sur les listes des trois annexes du traité.

À la COP-3 à la CITES, tenue à Bangkok (Thaïlande) en octobre 2004, les gouvernements ont examiné des propositions d'amendement à l'Annexe II (liste des espèces à risque dont l'importation et l'exportation sont contrôlées au moyen d'un système de permis) et à l'Annexe I (liste des espèces menacées d'extinction dont le commerce international est interdit). Les plantes examinées comprenaient les espèces *Aquilaria*

Changements dus à l'évolution du climat

D'ici à 2005, les concentrations moyennes mondiales de dioxyde de carbone (CO₂), principal gaz à effet de serre, auront atteint 380 parties par million – soit une augmentation de 36 pour cent depuis l'industrialisation et une accumulation dépassant de 25 pour cent la concentration maximale enregistrée au cours des 400 000 années écoulées (PNUE/GRID-Arendal, 2000).

En Europe, l'été 2003 a été le plus chaud depuis cinq siècles, et les précipitations ont diminué de 2 à 5 pour cent depuis 1900. Durant la même période, la baisse des précipitations a été de 5 à 20 pour cent en Afrique du Nord et dans la région méditerranéenne, ce qui laisse imaginer les risques que comporte le changement climatique, en particulier pour les pays en développement de ces régions (Bernes, 2003).

Les émissions mondiales s'élèvent actuellement à environ 26,5 milliards de tonnes de CO₂ par an (PNUE/GRID-Arendal, 2004). Les émissions cumulées de tous les gaz à effet de serre depuis 1990 dans tous les pays industrialisés ont diminué de 6,6 pour cent, masquant une augmentation réelle de 7,5 pour cent dans les pays développés autres que ceux en phase de transition économique, où les émissions ont chuté de 40 pour cent par suite de la faillite de nombreuses industries (CCNUCC, 2002).

Convention de Ramsar sur les zones humides

La Convention de Ramsar sur les zones humides, signée à Ramsar (République islamique d'Iran) en 1971, est un traité intergouvernemental qui sert de cadre à l'action nationale et à la coopération internationale pour la conservation et l'utilisation rationnelle des zones humides et de leurs ressources. Contrairement à la plupart des traités environnementaux, ce n'est pas une convention des Nations Unies, bien qu'elle collabore dans une large mesure avec d'autres secrétariats et partenaires.

En août 2004, 1 374 sites couvrant au total plus de 121,4 millions d'hectares ont été désignés pour être inclus dans la Liste des zones humides d'importance internationale. Les forêts de mangrove n'étant pas suffisamment représentées sur cette liste, la COP-8 à la Convention de Ramsar, tenue à Valence (Espagne) en novembre 2002, a adopté trois résolutions soulignant leur importance écologique et socioéconomique.

La COP-9 à la Convention se tiendra à Kampala (Ouganda) en novembre 2005 et aura pour thème «Les zones humides et l'eau au service de la vie et des moyens d'existence». La gestion des zones humides pour lutter contre la pauvreté et améliorer les conditions de vie des populations sera l'un des points techniques à l'ordre du jour. ♦

d'Asie, qui produisent du bois d'agar contenant une huile précieuse utilisée pour la production d'encens, de parfums et de médicaments; le ramin (*Gonystylus* spp.), *l'un des principaux bois d'exportation de l'Asie du Sud-Est*; et les ifs (*Taxus* spp.), dont les feuilles sont utilisées pour la production de paclitaxel – ingrédient clé de l'un des médicaments les plus vendus contre le cancer.

RÉFÉRENCES

Bernes, C. 2003. *A warmer world*. Monitor 18.

Stockholm, Suède, Agence suédoise de protection de l'environnement.

CCNUCC. 2002. *Greenhouse gas inventory database*.

Bonn, Allemagne, Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) (disponible sur ghg.unfccc.int).

GIEC. 2004. *Good Practice Guidance for Land Use, Land-Use Change and Forestry*. Genève, Suisse, Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (disponible sur www.ipcc-nccc.iges.or.jp/public/gpglulucf/gpglulucf.htm).

PNUE/GRID-Arendal. 2000. *Vital climate graphics*

– *Introduction to climate change*. Arendal,

Norvège, Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE)/Global Resources Information Database (GRID) (disponible sur www.grida.no/climate/vital/02.htm).

PNUE/GRID-Arendal. 2004. *Greenhouse gas emissions*

from Annex I countries. Arendal, Norvège, PNUE/

GRID (disponible sur www.grida.no/db/maps/collection/climate9/index.cfm). ♦